

Département de psychiatrie de l'Université de Genève au sujet d'un séminaire d'épistémologie dirigé par le signataire du texte. Le titre "Réponse à une question qui n'a pas été posée" indique déjà à lui seul qu'on peut, lorsqu'on est en position de le faire, non seulement répondre à une question non posée, mais créer une question de toute pièce pour y répondre. La question n'importe ici que parce qu'elle donne à lire la réponse qui y est apportée sous un éclairage particulier: elle légitime formellement le fait qu'il y a réponse; par son discours, l'auteur du texte fait exister cette "question qui n'a pas été posée" sans pour autant la prendre à son compte<sup>7)</sup>:

"Dans l'intervalle entre nos réunions, j'ai eu le plaisir d'avoir des contacts avec plusieurs d'entre vous. Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer la personne qui m'avait demandé: "pourquoi ces réunions?". Je l'aurais incitée à poser cette question dans le bulletin." (8)

- ce qui lui permet à la fois de porter un jugement positif sur la question, et de justifier le fait qu'il y répond:

"Cette question me paraît en effet pertinente, de sorte que bien que cette question n'aie pas été posée "officiellement", il m'a paru opportun de tenter d'y répondre" (c'est nous qui soulignons)<sup>8)</sup>

En posant explicitement cette question, en précisant de plus qu'à son avis "il est sain de se la poser", le directeur de ce séminaire, en même temps qu'il fournit un repère sur la manière dont il faut entendre ce qu'il dit, exclut que la pertinence de la question soit mise en doute, ce qui est une précondition à l'existence d'un discours explicatif. Cela ne signifie bien sûr ni que la réponse va être reconnue comme explicative, ni qu'elle sera acceptée comme pertinente par tous ceux à qui elle s'adresse. L'existence d'une question, implicite ou non, est une condition nécessaire mais non suffisante à celle d'un discours explicatif. Reconnaître un caractère explicatif à un discours, le comprendre, le juger pertinent sont autant d'aspects que l'analyse doit distinguer même si, dans la pratique, il y a souvent interférence entre ces différents niveaux.

\* *la légitimité de la question doit être reconnue*: on n'explique pas ce qui va de soi, pas plus qu'on ne demande d'explication pour ce qui va de soi. Cette assertion doit être nuancée: dans le cadre de l'école par exemple, le contrôle pédagogique consiste précisément à se demander à l'élève d'expliquer ce qui, pour l'enseignant, va de soi. D'une manière

plus générale, il faut noter que la légitimité d'une question n'est pas déterminée par <sup>un</sup> rapport interindividuel dans lequel le déterminant social ne serait que secondaire:

"ce qui peut être dit et la manière de le dire dans une circonstance déterminée dépendent de la structure de la relation objective entre les positions qu'émetteur et récepteur occupent dans la structure de la distribution du capital linguistique et des autres espèces de capital. Toute expression verbale, qu'il s'agisse du bavardage entre deux amis, du discours d'apparat d'un porte-parole "autorisé" ou d'un compte-rendu scientifique, porte la marque, dans son contenu et dans sa forme, des conditions que le champ considéré assure à celui qui le produit en fonction de la position qu'il y occupe. La raison d'être d'un discours ne réside jamais complètement dans la compétence proprement linguistique du locuteur; elle réside dans le lieu socialement défini à partir duquel il est proféré, c'est-à-dire dans les propriétés pertinentes d'une position dans le champ des rapports de classe ou dans un champ particulier comme le champ intellectuel ou le champ scientifique." (9).

La légitimité de la question s'impose souvent comme d'elle-même dans une situation déterminée. Ainsi, dans l'échange quotidien il n'est généralement pas nécessaire que des personnes qui se connaissent motivent une demande d'explication telle que "explique-moi comment fonctionne cet appareil/pourquoi il est en panne". A moins de supposer que l'autre se moque de lui -ce qui peut conduire à un refus explicite de répondre à cette question alors jugée illégitime "tu connais suffisamment cette machine pour te débrouiller tout seul"-, celui à qui est adressé cette demande d'explication comprend sans autre ce qu'il est censé faire; il sait aussi que celui qui s'adresse à lui en ces termes estime/<sup>en</sup> connaître moins que lui en technologie par exemple. Les conditions normées qui régissent ce type de communication exigent en effet que celui qui explique/ à qui l'on demande d'expliquer en sache plus ou connaisse mieux ce qui est à expliquer. Si ce n'est pas le cas, si celui qui est censé expliquer ne domine pas mieux que l'autre l'objet en question, deux cas sont encore possibles:

\* il n'y a pas d'explication, la question, reconnue comme légitime, est repoussée: "Je ne sais pas non plus, demande à quelqu'un d'autre". Il ne suffit donc pas qu'une question soit acceptée comme légitime pour qu'il y ait discours explicatif.

\* celui à qui s'adresse la question fait comme s'il était compétent et fournit une explication; celle-ci sera ou non adéquate. Mais vrai ou faux, compris ou non, le discours produit dans ces conditions se présentera comme explicatif.

Dans d'autres situations, la légitimité de la question, loin être évidente, doit être préalablement établie. Elle l'est alors souvent dans et par le discours. C'est fréquemment le cas dans le champ scientifique: avant de fournir une explication d'un phénomène donné sous la forme d'une théorie ou d'un ensemble d'hypothèses, la pertinence de l'objet est rappelée par un "état de la question", une discussion d'autres théories jugées inadéquates, etc.

"L'histoire primitive d'une moitié de l'humanité - la moitié féminine - reste, en grande partie, singulièrement obscure. Pour l'éclaircir quelque peu, il convient de procéder à la lumière de l'anthropologie, à un examen du rôle et des réalisations des femmes dans la société préhistorique. Telle est l'ambition du présent ouvrage.

Pour tout ce qui concerne le passé de notre espèce, l'essor actuel du mouvement de libération de la femme contribue à mettre l'accent sur certaines propositions contestables et sur certaines questions qui exigeraient des réponses plus précises.

En premier lieu, il conviendrait d'examiner le problème du matriarcat. Est-il exact qu'à un moment de l'Histoire, la femme fut *spécialement* honorée et influente? Si tel fut le cas, comment perdit-elle sa place éminente pour être ramenée à une situation subalterne dans la société patriarcale? A moins que le matriarcat, comme certains le soutiennent, ne soit qu'un mythe sans aucune racine historique sérieuse." (10)

La légitimité des questions est motivée ici par le fait que l'histoire de la moitié de l'humanité reste obscure. Les questions elles-mêmes sont non seulement explicitées (l'infériorité féminine actuelle est-elle congénitale? a-t-elle été une constante au cours de l'histoire, sinon comment s'explique-t-elle?) mais sont présentées comme de véritables questions, dans la mesure où elles sont posées par le mouvement de libération des femmes (qui en l'occurrence - et le texte le sous-entend - est bien placé pour les poser) et qu'elles restent posées puisqu'elles n'ont pas encore trouvé de réponses satisfaisantes ("certaines questions (...) exigeraient des réponses plus précises"). Fait qui à son tour légitime l'entreprise de l'auteur du livre qui se propose de les examiner sous un nouveau jour "à la lumière de l'anthropologie".

Prenons un dernier exemple, dans un tout autre champ, <sup>11)</sup> pour mettre en évidence le fait qu'une demande d'explication (qui n'est que le corrélat d'une explication que l'on donne en précisant au préalable qu'il vaut la peine de poser/de se poser la question et de chercher à y répondre) doit souvent être explicitement motivée pour être reconnue comme légitime.

"Messieurs,

Je me réfère à votre lettre du 9.10.79 dans laquelle vous me signifiiez mon congé. Je m'étonne de la raison invoquée. Pourquoi écrivez-vous pour motiver mon licenciement "Suite à la restructuration de notre département informatique..." alors qu'au vu des faits suivants il paraît évident que ce qui "gêne" votre entreprise est mon état de femme enceinte?

- 1) Un nouvel opérateur a été engagé pour effectuer le travail que je faisais jusqu'ici.
- 2) Ce ne sont pas mes compétences professionnelles qui sont en cause puisqu'en juin dernier mon chef m'a informé que la direction avait décidé d'augmenter mon salaire parce qu'elle est satisfaite de mon travail.
- 3) C'est à la suite d'une absence justifiée (mardi 2 octobre) que vous avez décidé de me congédier.

Au cours d'un entretien en septembre, vous m'avez proposé de changer de bureau pour faciliter ma grossesse. Vous étiez donc au courant de mon état et apparemment d'accord de trouver un arrangement pour des meilleures conditions de travail (être assise plutôt que debout). Le mardi 2 octobre, suite à un malaise j'ai quitté le travail après avoir averti Mme R. Quand, à mon retour, j'ai voulu faire état de mes droits (faire justifier les heures manquantes sur ma carte), me basant pour cela sur la Loi fédérale du travail, vous avez décidé de me licencier.

A l'occasion d'une journée d'information à laquelle j'ai assisté récemment Monsieur H., directeur de l'entreprise, a dit "Notre maison est une entreprise où toute action envisagée par les autorités est transparente". Cette "transparence" dont parlait Monsieur H., qu'en est-il dans le cas présent? Faut-il entendre par "transparence" le fait de donner une raison (restructuration du département d'informatique) pour une autre (grossesse et défense des droits légaux), quand l'entreprise veut se débarrasser d'une employée parce qu'elle est enceinte?

Monsieur, je souhaiterais obtenir une explication à ce sujet.

En attendant je vous adresse, Messieurs, mes salutations distinguées."

Dans ce cas la demande d'explication est légitimée par la mise en évidence d'un comportement contradictoire. La question ne porte pas directement sur le licenciement<sup>12)</sup>, mais sur le constat que la direction ne fait pas ce qu'elle prétend faire. Par l'énumération d'une série de faits l'auteur établit dans sa lettre que

- 1) le motif de licenciement est faux (engager une personne qui fait le même travail est contradictoire avec la raison invoquée);
- 2) le vrai motif est à chercher dans la détermination dont la personne licenciée a fait preuve pour défendre les droits attendant à son état de grossesse.

Rappelant que, selon son directeur, l'entreprise mène une politique "transparente", l'auteur de la lettre s'interroge alors sur la signifi-

cation de ce mot dans ce contexte précis -(comment peut-on à la fois se prévaloir de "transparence" dans toute action et donner une raison pour une autre lorsqu'il s'agit de motiver un licenciement?).

Ces différents exemples mettent en évidence un fait qui mérite d'être analysé de plus près:

L'opération discursive de légitimation d'un discours explicatif prend des formes très diverses suivant les situations d'énonciations, les formes de communications, les problèmes débattus et le type de liens qui existent entre les locuteurs.

*\*Le discours explicatif se présente comme discours d'autorité: ce qui est expliqué et la manière /de l'expliquer est reconnu comme ce qui peut et doit être expliqué.*

Dans le cas d'une interaction verbale concrète cela implique que les rapports de forces entre locuteurs soient tels que les interlocuteurs/<sup>ne</sup> puissent mettre en question l'autorité<sup>13)</sup> de celui qui explique ou que si, théoriquement ils peuvent le faire (en raison de leur propre savoir, de leur position sociale, etc.), ils ne le font pas pratiquement.

Les polémiques autour de la "société nucléaire" montrent de façon particulièrement claire à quel point l'autorité de ceux qui interviennent importe. Dans ce débat où sont invoquées diverses disciplines -physique nucléaire, atomique, thermodynamique, mécanique des fluides, électronique, etc.- et où "se négocie du pouvoir derrière les effets du discours scientifique"<sup>14)</sup>, les explications que fournissent les partisans ou les opposants ne sont reconnues comme telles que si l'autorité de ceux qui parlent n'est pas d'emblée remise en question. Cette discussion s'articule en effet sur trois niveaux interreliés, celui, politique de l'inéluctabilité et de la fiabilité du choix nucléaire, celui du savoir, des connaissances et des développements scientifiques ou techniques, et celui de la représentation de ce savoir (par qui il est porté, qui le légitime, qui en est le garant). Historiquement, le débat autour du nucléaire a du reste pris toute son importance au moment où des scientifiques ont commencé à mettre publiquement en doute les affirmations des promoteurs du nucléaire. Leurs interventions aux côtés des militants antinucléaires et écologistes ont mis en évidence un fait essentiel à la mise en cause du choix nucléaire: la scientificité des arguments des pronucléaires n'est pas établie, les explications qu'ils don-

ment au sujet de l'inéluctabilité et de la fiabilité du choix sont contestables puisque contestées par des scientifiques.

Les titres universitaires et les fonctions des interlocuteurs jouent un rôle considérable dans les débats qui opposent partisans et opposants: deux questions sont maintenant constamment présentes dans les affrontements publics, à savoir, de quel droit avance-t-il ce qu'il avance, quelle est la légitimité de son savoir? les explications qu'il donne sont-elles justes, peut-il les prouver? Alors que dans un premier temps les promoteurs du nucléaire, assurés sinon de leur savoir du moins de leur position d'autorité vis-à-vis de ce savoir, avaient pu traiter les opposants d'arriérés, de rétrogrades et de primitifs, quand ils ne les ignoraient pas tout simplement, les déclarations faites par des scientifiques, la reprise de leurs arguments par le mouvement anti-nucléaire, mais aussi par les médias ont transformé la situation. Ainsi en France par exemple, l'appel des quatre cents scientifiques pour un moratoire et le développement du mouvement antinucléaire à l'échelle nationale a non seulement obligé EDF à répondre aux opposants, mais à élaborer une nouvelle politique énergétique.<sup>15)</sup> Dans les débats contradictoires les porte-parole sont en effet peu à peu apparus pour ce qu'ils sont:

"des mercenaires payés par une organisation pour défendre une politique (...) "L'Etat nous demande de faire du nucléaire, nous sommes au service de l'Etat, nous faisons du nucléaire". Aculés dans leurs derniers retranchements, c'est ce que répondent les pontes". (16)

De telles réponses ne suffisent plus pour

"faire en sorte que la population dans son ensemble ne soit pas contaminée par la propagande adverse." (17)

C'est pourquoi, partant du constat qu'"A notre époque, il ne suffit plus pour avoir la possibilité de construire une centrale d'obtenir les seules autorisations légales" et notant que "Le temps est révolu où elle (l'opinion publique) faisait confiance à l'administration pour décider si une centrale pouvait être construite"<sup>17)</sup>, E.D.F. pose explicitement la question "Qui doit agir?"<sup>17)</sup>, qui, dans cette situation, a une autorité suffisante pour que le public n'ait pas le sentiment que les explications données sont "intéressées".

Cet exemple met en évidence trois points:

\* un discours ne peut se présenter comme explicatif que si, en dépit d'une situation polémique,

il parvient à se placer à l'extérieur de la polémique. La mise en cause de la légitimité du projet nucléaire par le mouvement antinucléaire oblige les partisans à répondre à leurs arguments, mais "prouver que l'on a raison dans un domaine tel que le nucléaire devient très vite problématique"<sup>18)</sup> : aux questions et aux inquiétudes on ne peut répondre que par des arguments d'autorité.

C'est bien ainsi qu'a été "conçue" la brochure d'E.D.F. sur Fessenheim, diffusée à 35'000 exemplaires pour

"rattraper le terrain perdu, c'est-à-dire faire savoir aux populations locales qu'elles avaient été abusées par une propagande mensongère ":

"Cette brochure illustrée et de lecture aisée n'a pas été conçue comme une "anti-brochure" opposée à celle du comité adverse." (19).

\*L'autorité nécessaire pour présenter un discours comme explicatif (rationnel, objectif, désintéressé) peut être remise en question dans la polémique et sur le terrain concret de la lutte des classes. L'influence grandissante du mouvement antinucléaire mine l'autorité des promoteurs du nucléaire et ébranle la légitimité de leur projet. Face à cette situation nouvelle les partisans du nucléaire ne peuvent plus qu'élaborer une nouvelle stratégie dans l'espoir qu'ainsi "l'information sera mieux reçue"<sup>20)</sup>.

\* Bonne ou mauvaise, juste ou non, une explication ne peut s'imposer et être reconnue comme telle -ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle soit comprise<sup>21)</sup> - que si l'autorité de ceux qui l'avancent n'est pas mise en question. Une des spécificités de cet acte de langage qui se désigne comme explication est de ne pas supporter la polémique.

#### Explication et argumentation

Dans la controverse, le discours explicatif s'anéantit en tant que tel, non qu'il disparaisse comme discours, simplement il change de caractère.

Contrairement aux discours argumentatifs qui peuvent perdre de leur efficacité lorsqu'ils sont désignés comme tels, un discours dont il est dit qu'il est explicatif, s'impose comme tel. A condition de ne pas être réduite au silence en raison de ma position je peux, dans une polémique, interrompre celui qui parle en l'accusant d'argumenter à tort et à travers, de prêcher pour son saint, je ne puis lui couper la parole sous prétexte qu'il ne fait qu'expliquer. Il est

possible de connoter négativement une prise de parole en disant que c'est une argumentation, on ne peut détruire une explication en disant que c'est une explication. C'est là un trait spécifique au discours explicatif: le désigner comme tel, c'est le reconnaître et sinon l'accepter comme vrai du moins le considérer comme objectif. Le terme "expliquer", à l'inverse du mot "argumenter" a un caractère performatif: mis en discours, il peut fonctionner comme un point de repère; c'est une marque, un lieu où le discours, en même temps qu'il indique ce qu'il prétend être, signale comment il doit être lu et entendu. Il est vrai qu'il ne suffit pas de dire "Je vais vous expliquer pourquoi EDF est aujourd'hui favorable à la promotion du nucléaire" pour que ce qui suit soit reçu comme une explication acceptable. Mais par là je fournis à ceux qui m'écoutent une information sur la manière dont il faut comprendre ce que j'ai à dire. En disant "je vais vous expliquer..." je laisse en effet entendre

- \* qu'il ne va pas de soi qu'EDF est favorable à la promotion du nucléaire, qu'elle pourrait être partisane d'une autre politique énergétique;
- \* que je sais pourquoi EDF est favorable à l'implantation de centrales nucléaires;
- \* que je suppose que ceux à qui je m'adresse ne connaissent pas les raisons qui fondent les choix d'EDF, mais s'y intéressent;
- \* que je ne vais pas tenir un discours de type évaluatif, critique à l'égard de la politique d'EDF, mais un discours objectif, fournissant des faits, explicitant des raisons, apportant à ceux qui m'écoutent les éléments suffisants pour se faire eux-mêmes une opinion sur le choix d'EDF, c'est-à-dire leur permettant d'évaluer la politique d'EDF.

En un mot, l'expression "Je vais vous expliquer..." oriente le discours et le valorise en un sens très précis: elle lui donne le statut d'explication et le présente comme légitime en l'annonçant comme objectif, non évaluatif, digne d'intérêt, non banal. Pour orienter mon discours en un sens différent, ceux à qui je m'adresse devront alors

- \* soit explicitement refuser de reconnaître ma compétence en la matière ("Qu'en savez-vous? qu'est-ce qui vous autorise à dire ce que vous dites? de quel droit vous parlez-vous?")



\* soit exprimer leur désintérêt pour la question discutée ("Ne vous donnez pas la peine de nous expliquer ça, ce problème ne nous intéresse pas")

\* ou refuser de reconnaître la légitimité du problème ("Pas besoin d'expliquer, c'est évident pour tout le monde").

De telles interventions entraînent celui qui voulait proposer un discours explicatif à se justifier, à argumenter, à moins qu'il ne soit tout simplement réduit au silence. Encore faut-il que les locuteurs soient dans une position telle qu'ils puissent, dans les faits, exprimer leur désintérêt, mettre en cause la légitimité de la question ou refuser de reconnaître l'autorité de celui qui parle.

Cette propriété du discours qui veut que, désigné comme explicatif, un discours se trouve doté de l'effet d'objectivité et d'autorité propres à ce type de discours, en fait dans l'interaction réelle des modes d'interventions efficaces à plus d'un titre. La fonction sociale de ce type de discours est bien d'être unique: on n'explique pas seulement pour comprendre ou faire comprendre, pour communiquer et faire partager un savoir, mais aussi pour argumenter, convaincre, dominer, imposer une politique<sup>22)</sup>. Une analyse sémiologique de l'explication devra en tenir compte.

#### "Ceci n'explique pas cela"

Un dernier exemple nous permettra de préciser d'une part en quoi consiste le déplacement du terrain d'observation lorsque, confronté à un discours scientifique, on cherche à échapper à une discussion de nature épistémologique, d'autre part de reprendre et d'illustrer un certain nombre de notions avancées jusqu'ici. Enfin, cet exemple devrait nous aider à définir une éventuelle direction de recherche.

*"Voulant expliquer les mauvais résultats..."*

Dans "La logique de l'anglais non standard"<sup>23)</sup>, Labov s'attaque aux notions de "privation verbale", "privation culturelle", "mode non logique de comportement expressif". Il polémique contre les psycho-pédagogues (Bereiter, Engelmann, Jentzen) qui utilisent conjointement ces notions, empruntées à Deutsch et à Bernstein, pour expliquer les échecs scolaires des enfants noirs des ghettos urbains.

Labov procède ici à une critique des fondements de ces no-

tions et des liens de cause à effet censés les articuler. Il montre qu'elles n'expliquent des comportements ou des échecs que dans certaines situations d'interactions verbales caractérisées par l'inégalité de l'échange et l'insécurité linguistiques: situations scolaires ou parascolaires (test, etc.). Une simple modification des conditions de parole (mise en situation de parité, stimulations réelles par le choix de référent faisant partie de la culture de l'enfant interviewé) suffit à transformer la "non-verbalité" en verbalité, cette dernière ayant, contrairement à l'idée initiale, une fonction fondamentale pour l'enfant au sein de son groupe. Il n'y a donc pas de liens entre l'habileté verbale qui se manifeste dans des actes de parole caractéristiques de la culture de rue (épopées orales, vannes, etc.) et les capacités scolaires.

Dans un deuxième temps une analyse particulière, non quantitative, de deux discours argumentés, produits, le premier par un "locuteur modèle en vernaculaire noir-américain", <sup>(VNA)</sup> le second par un locuteur représentatif de la "middle class", permet à Labov de montrer, par comparaison, qu'il n'existe aucune relation entre un dialecte donné (par exemple celui de la "middle class", par ailleurs dominant dans le discours scolaire) et un fonctionnement logique du raisonnement.

Les deux discours sont produits en situation non formelle et portent sur un même référent ("Y a-t-il une existence après la mort?"); or le discours de Larry, exemple parfait du "style rhétorique du VNA", met en place un raisonnement complexe sans défaillance logique, utilisant une série d'implications, de disjonctions, de négations, procédant à une démonstration par l'absurde. Le discours "middle", en revanche, cherche à maintenir une cohérence rationnelle tout en développant des croyances irrationnelles; il en résulte une série de maladresses (répétitions, hésitations, ruptures syntaxiques) et une "verbo-sité" totalement absente du premier discours.

On pourrait adresser une série de questions à la démonstration qui nous est proposée ici; par exemple, le fait de pouvoir exprimer en "bonne logique" l'argumentation de Larry constitue-t-il une démonstration satisfaisante de la thèse que défend Labov? La logique formelle peut-elle être considérée comme un critère en soi, permettant d'évaluer les capacités argumentatives manifestées dans un discours? Labov parle d'une "rhétorique du VNA" par rapport à laquelle les locu-

teurs manifestent des capacités individuelles variables, comme ils en manifestent dans les récits ou l'échange de vanes. Si dans ces deux cas, les réactions du groupe permettent d'évaluer ces capacités, l'analyste n'est-il pas, ici, renvoyé aux règles de sa propre rhétorique pour cette évaluation?)

Enfin, la notion de "style" telle qu'elle est utilisée dans ces pages ne repose-t-elle pas sur des considérations d'ordre esthétique plus proches de la stylistique littéraire que de la méthodologie linguistique, même si les valeurs idéologiques de l'analyse stylistique se trouvent ici inversées? Mais là n'est pas notre présent objet d'étude: nous ne nous intéressons pas dans ce texte à la théorie de Labov elle-même, aussi importante soit-elle. Nous n'interrogeons pas le modèle alternatif qu'il propose et ne discutons pas l'intérêt théorique et politique de cette critique<sup>24</sup>). En raison de son caractère apologétique (défense et illustration des capacités logiques et rhétoriques d'un locuteur VNA) et polémique (contre une pédagogie fondée sur le déficit verbal et culturel), cet article nous montre comment une explication (celle des psychopédagogues) se "dissout" jusqu'à se trouver réduite à un mythe. C'est cette transformation qui nous intéresse ici.

Nous ne procédons pas à une analyse systématique de l'argumentation de Labov, les lignes qui suivent se veulent plus suggestives que rigoureuses.

Une étude plus détaillée reste à faire. D'abord, comment savons-nous, en tant que lecteurs, que l'auteur de ce texte part de quelque chose qu'on peut reconnaître comme une explication? Avant de la critiquer, Labov rappelle la théorie que des psychologues scolaires ont développé aux Etats-Unis pour expliquer un fait que lui-même ne conteste pas, les mauvais résultats scolaires des enfants noirs des ghettos.

Premier constat: la légitimité du problème n'est pas remise en cause.

Il y a bien un phénomène à expliquer:

"Ces dix dernières années, le gouvernement a financé bon nombre d'études consacrées aux problèmes scolaires des enfants des ghettos". (25)

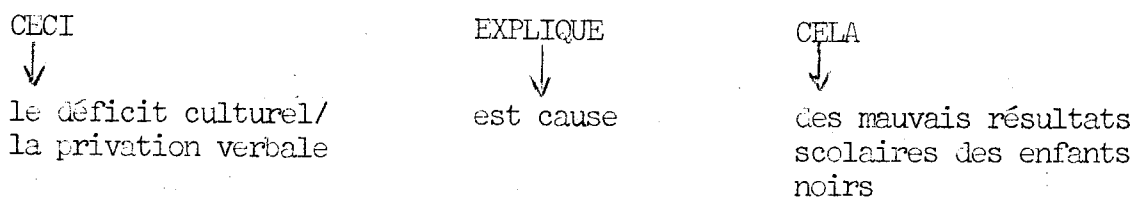
Deuxième constat: les psychologues scolaires qui se sont intéressés à cette question ont bien cherché à fournir une explication (ils ne se sont pas contentés par exemple d'affirmer qu'il y a un problème):

"Voulant expliquer les mauvais résultats obtenus par ces enfants, les psychologues scolaires se sont efforcés de découvrir de quels désavantages ils pouvaient bien souffrir." (25)

Troisième constat: un principe explicatif a été dégagé par ces psychopédagogues: les enfants des ghettos présentent un déficit culturel (qui lui-même s'explique par la pauvreté de leur environnement) qui, dans le domaine du langage se traduit par le concept de privation verbale (dont on peut détailler les effets: incapacité de prononcer des phrases complètes, ignorance des noms des objets courants, absence de logique):

"Le point de vue qui a finalement rallié (la majorité) et sur lequel se sont fondés les programmes d'intervention est qu'ils présentent en fait un déficit culturel, dû à la pauvreté de l'environnement qu'ils ont connu dans leurs premières années. On a beaucoup insisté, en particulier, sur le rôle du langage. Dans ce domaine, la théorie du déficit s'est traduite par un concept: celui de privation verbale. Les enfants noirs des ghettos, dit-on ne sont guère stimulés verbalement et entendent peu de phrases bien formées, d'où résulte un appauvrissement de leurs moyens d'expression verbale. Ils sont incapables de prononcer des phrases complètes, ils ignorent les noms des objets courants, ils ne savent pas former de concepts ni communiquer des pensées logiques." (25)

La relation entre ce qui est à expliquer et le principe explicatif (entre explicans et explicandum) est d'ordre causal. On a schématiquement:



Dans ce premier paragraphe une série d'indices textuels marquent les distances que l'auteur prend par rapport à ce schéma.

Ce n'est pas son explication, ce n'est qu'une explication qu'il rapporte:

"le point de vue qui a finalement rallié la majorité..."

"On a beaucoup insisté..."

"Dans ce domaine la théorie du déficit s'est traduite par..."

"Les enfants noirs des ghettos, dit-on,..."

Dans aucun de ces énoncés l'auteur ne se désigne comme sujet d'énonciation.

Dans le deuxième paragraphe l'auteur prend toutes ses dis-

tances par rapport à ce modèle. Il conteste l'autorité des psychopédagogues en matière de langage, met en doute leur connaissance des enfants des ghettos et rejette leur principe explicatif comme concept sans fondement :

"Malheureusement, les psychologues scolaires qui ont introduit ces notions ne connaissaient pas grand-chose au langage, et encore moins aux enfants noirs. Un concept comme celui de privation verbale n'a aucun fondement dans la réalité sociale." (25)

Les assertions qui fondaient la notion de privation verbale se trouvent réfutées par une série de contre-affirmations :

"C'est tout le contraire qui est vrai : les enfants noirs des ghettos urbains sont très stimulés verbalement, ils entendent plus de phrases bien formées que les enfants de la *middle class*, ils participent pleinement à une culture éminemment verbale. Enfin, ils disposent du même vocabulaire de base, de la même capacité d'apprentissage conceptuel et de la même logique que quiconque apprend à parler et à comprendre l'anglais."

"En fait, enchaîne-t-il alors sans autre, la notion de privation verbale relève de cette nouvelle mythologie née de la psychologie scolaire, et, en cela, elle est parfaitement représentative de toutes les idées dépourvues de fondement qui envahissent de plus en plus notre système d'éducation, modes intellectuelles qui se développent aux dépens des enseignants et des élèves." (25)

Et voilà balayé d'un geste polémique le principe explicatif sur lequel reposait l'explication des psychopédagogues. Il existe de multiples modes de réfutation d'une explication. Ainsi dans les pages mêmes qui suivent, Labov reprend point par point sa critique des notions du *déficit culturel* et de la *privation verbale* en montrant pourquoi ces concepts sont sans fondement, mais aussi comment ils ont pu naître. Il ne met pas en doute les résultats obtenus par les psychologues scolaires, mais montre que les lieux d'observation et la façon d'observer doivent être remis en cause. L'analyse détaillée de cette seconde réfutation, comme celle d'autres manières de rejeter une explication constituerait, nous semble-t-il, une voie de recherche intéressante dans le cadre d'une sémiologie de l'explication.

En analysant des discours qui explicitent en quoi/pourquoi ce qui se présente dans tel contexte comme une "explication" n'en est pas une/n'est pas reçu ou accepté comme tel/ne peut l'être qu'à telle ou telle condition précise, il serait possible

\* de montrer plus précisément que, contesté à un niveau ou un autre, un discours qui se présentait comme explicatif, perd ce statut et com-

ment il le perd.

\* d'étudier en détail les repères discursifs mis en jeu dans un discours qui se donne à lire comme explicatif et d'analyser les éléments sur lesquels porte la réfutation; dans ce cadre, la forme des questions auxquelles répondent les explications sont importantes et devraient être étudiées au même titre que l'explication elle-même;

\* de mettre en lumière, a contrario, les conditions sociales de recevabilité d'une explication;

\* de mettre en évidence sur la base d'exemples précis que les discours qui se présentent comme explicatifs ne servent pas seulement à comprendre/faire comprendre ce qui ne l'est pas;

\* enfin, de décrire et d'explicitier l'ensemble de ces opérations de légitimation/constitution/réfutation d'un discours.

NOTES

1) Citons à titre d'exemple:

- Bélangier, Jean: Technique et pratique de l'argumentation. Comment discuter, convaincre, réfuter, persuader. Paris, Dunod, 1970.
- Ducrot, Oswald: La preuve et le dire. Langage et logique. Paris, Mame, 1974.
- (avec la collaboration de Barbault et Depresle)  
"Argumentation et discours scientifique", Langages 42, juin 1976.
- Kummer, W. : "Aspects of a Theory of Argumentation". In Textsorten, ed. by Gülich, E.-W. Raible, Frankfurt/M, 1972.
- Lakoff, G.: La théorie de l'argumentation, perspectives et application, Publication du Centre National de Paris, Recherches de Logique, Louvain, Paris, Nauwelaerts, 1963.
- Metzing, D.: Formen Kommunikations-wissenschaftliches Argumentationsanalyse, Hambourg, Buske, 1975.
- Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca, L.: Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique Le champ de l'argumentation, Paris, PUF, 1970.
- Vignaux, G.: L'argumentation. Essai d'une logique discursive, Genève, Droz, 1976.

2) Cf. M. Bakhtine, Le Marxisme et la philosophie du langage, essai d'application de la méthode sociologique en linguistique, Minuit, 1977. Trad. fr. Yagnello

3) Cf. P. Bourdieu: "L'économie des échanges linguistiques", Langue française, no 34, mai 1977, pp. 17-34. Dans cet article l'auteur soumet un certain nombre de concepts linguistiques à une critique sociologique. Ainsi partant du fait que le langage peut être "utilisé dans des stratégies qui reçoivent toutes les fonctions pratiques possibles et pas seulement des fonctions de communication" (p. 18), il est amené à opérer un triple déplacement, substituant la notion d'acceptabilité à celle de grammaticalité ou celle de langue légitime à celle de langue; il parle non plus des rapports de communication, mais des rapports de force symbolique et remplace la question du sens du discours par celle de sa valeur et de son pouvoir. Enfin, et corrélativement, il emploie la notion de compétence en un sens élargi: il ne désigne pas par ce terme la capacité d'engendrer et de produire une infinité de phrases grammaticalement conformes, mais la capacité de parler à bon escient, entendant par là la maîtrise pratique du langage et la maîtrise pratique des situations qui permettent de produire dans un contexte précis un discours adéquat. C'est dans ce cadre qu'il avance les concepts de "capital symbolique" et "capital d'autorité", inséparables de la position qu'occupent les locuteurs dans la structure sociale.

4) Cf. pp. 66-7 où nous donnons un exemple qui montre comment les rapports de forces sociaux règlent la prise de parole et la façon dont elle est prise: une employée, licenciée écrit à la direction de son entreprise non pas pour demander à son patron de se justifier -ce